



Erreur administrative - Acte de naissance

Par **Samsam1304**, le **06/11/2013** à **08:31**

Bonjour, rnrnMon conjoint a eu la nationalite Francaise a l age de 14ans, en 1996, par sa maman et egalement par son beau pere qui la reconnu.rn Il a le passport, la carte d'identite ainsi que le certificat de nationalite, en revanche son acte de naissance est introuvable a Nantes, il n a donc pas d'acte de naissance. Il s'avere que son acte de naissance n'a jamais ete transcrit par les services de l'etat. Je vous laisse donc imaginer ce que cela implique comme complications, il n'a jamais up avoir son nom sur le livret de famille lors de la naissance de notre fille, nous ne pouvons nous marier, il ne peut avoir acces a la securite sociale, etcrn Nous avons essaye a plusieurs reprise de faire transcrire son acte de naissance, en allant au consulat de France de son pays d'origine, mais les choses n'avancent pas du tout et ceci depuis au moins 6ans.rn rnPourriez vous nous guider sur la meilleure approche a prendre svp? rnrnMerci d avance